



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 16/04/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté
Développer l'accueil des jeunes enfants issus de familles défavorisées.
Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le département de la Creuse.

Les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par le Gouvernement avec pour objectifs de redynamiser la création de places là où il en manque et lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil, crèche ou assistant maternel.**

Porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales, l'AMI vise à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée avec un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique. Il s'agit aussi d'agir sur la « non demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles, en leur proposant une réponse adaptée à leurs besoins.

Les territoires éligibles ont été identifiés à partir de deux critères, le taux de pauvreté et le taux de couverture en établissements d'accueil du jeune enfant. Parmi les 19 départements éligibles, on compte le département de la Creuse.

Toutes les communes et EPCI du département sont éligibles à l'AMI et peuvent déposer un dossier. Les 10 territoires retenus pourront bénéficier d'un soutien direct de l'État allant jusqu'à 520 000 €, au titre de l'AMI.

Outre ses aides de droit commun, la branche famille accompagnera les porteurs de projet à chaque étape de son déploiement, notamment en leur apportant les compétences d'ingénierie.

Les 10 territoires sélectionnés devront jouer leur rôle de démonstrateur pour inspirer de bonnes pratiques à des fins d'essai dans d'autres territoires. **La phase de candidature est ouverte du vendredi 9 avril au mercredi 9 juin et les territoires retenus seront désignés le 30 juin.** Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est disponible sur <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-et-solidarite/Inclusion-sociale/Lancement-d-un-appel-a-manifestation-d-interet-pour-le-departement-de-la-Creuse>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse